

Séance du 15 novembre 2018 à 19 heures

Le quinze novembre deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune d'Arcambal, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (42)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. ANNES Jean-Pierre (Bellefont-La Rauze), Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. REDOULES Matthieu (Espère).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (26)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont-La Rauze), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme BOYER Noëlle (Cahors - procuration donnée à M. SIMON), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à M. MUNTE), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), Mme LANES Bénédicte (Douelle - procuration donnée à M. DIZENGREMEL), M. PETIT Jean (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. CANCELL Philippe (Labastide du Vert - procuration donnée à M. JOUCLAS), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), M. VIVIER Jean-Luc (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), Mme HILT Martine (Pradines - procuration donnée à M. MARRE), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus).

Procurations : 8

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

048-200023737-20181115-11_15_11_18-DE
Regu le 21/11/2018

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction de la Prospective territoriale

Objet : Approbation du Contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2018-2021 de Pradines

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 15 novembre 2018

Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Emily Hauck
Direction de la Prospective territoriale

Objet : Approbation du Contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2018-2021 de Pradines

Mesdames, Messieurs,

Par délibération de la commission permanente en date du 16 décembre 2016, la Région Occitanie Occitanie a validé la mise en place d'un nouveau dispositif en faveur du développement et de l'attractivité des bourgs-centres. Sur notre territoire, trois bourgs-centres ont été identifiés selon les critères définis par la Région : Catus, Pradines et Saint-Géry-Vers.

Ce dispositif sera concrétisé par des contrats pluriannuels « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » constituant un sous-ensemble contractuel du contrat territorial Occitanie du Grand Cahors approuvé en commission permanente de la Région le 20 juillet 2018.

Afin d'élaborer ce document contractuel, vous avez approuvé par délibération en date du 9 novembre 2017, la réalisation d'une étude visant l'élaboration d'un projet de développement et de valorisation de chacun des trois bourgs-centres.

Le Contrat Bourg Centre Occitanie 2018-2021 de Pradines s'appuie sur les conclusions de cette étude et s'articule autour de trois axes stratégiques.

Axe 1 - Conforter et développer les polarités

La stratégie de Pradines est de s'appuyer sur sa spécificité, la multi-centralité, comme base de son attractivité. L'enjeu est donc d'assurer la complémentarité entre les quatre pôles (le quartier Labéraudie, le quartier de la Mairie, le bourg ancien de Pradines et le site en bord du Lot) et d'utiliser les projets phares comme leviers pour conforter les équipements et les commerces existants.

Axe 2 - Relier les quatre pôles de Pradines et la connecter à Cahors et au Lot

La commune souhaite relier les quatre pôles par des cheminements doux agréables, sécurisés et lisibles afin d'élargir la zone de chalandise de chaque pôle. En facilitant les déplacements à pied ou à vélo, les habitants seront incités à fréquenter les commerces de

proximité qui se trouvent désormais sur leurs trajets quotidiens (école, activités, loisirs) et isochrones de l'hypermarché et de Cahors.

Axe 3 - Continuer d'accueillir une population diverse

Afin de poursuivre l'accueil de nouvelles populations et de favoriser la mixité, la stratégie adoptée anticipe :

- le desserrement des ménages en réajustant l'offre des logements de taille plus modeste (T2 et T3) ;
- la hausse de la précarité énergétique en encourageant la réhabilitation énergétique des logements privés et sociaux ;
- les limites de l'étalement urbain en promouvant une densification douce du tissu bâti.

La stratégie veille également à l'attractivité du parc social qui participe largement au renouvellement démographique de Pradines.

La mise en œuvre du contrat Bourg Centre Occitanie ci-annexé fera l'objet, chaque année, de programmes opérationnels. La gouvernance de ce contrat sera assurée par le Comité de pilotage stratégique et de suivi à l'échelle du territoire de l'agglomération du Grand Cahors.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le projet de contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2018-2021 de Pradines, ci-annexé, sous réserve des dernières modifications apportées par les partenaires ainsi que tout document à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE